

# LANCEMENT DU PROGRAMME ACTION

## ACHATS ET ÉCONOMIE CIRCULAIRE



**L'Institut National de l'Économie Circulaire, la Métropole du Grand Paris et l'Observatoire des Achats Responsables lancent un programme opérationnel sur les Achats et l'Économie circulaire.**

Le programme-action « Achats et économie circulaire » est une expérimentation d'un an visant à engager des acteurs publics et privés volontaires dans une démarche collaborative autour d'un projet opérationnel pour **faire de l'économie circulaire un paramètre important de choix dans leur politique d'achat.**

Les objectifs du programme-action « Achats et économie circulaire » sont les suivants :

- **Créer et partager des connaissances** en valorisant les démarches exemplaires.
- **Avoir des impacts réels** sur l'utilisation des ressources, la création d'emplois, le développement d'une offre de biens et services circulaires sur le marché et sur les émissions de CO2 liées aux achats des participants.

- **Sensibiliser et convaincre** des avantages économiques, sociaux et environnementaux de l'intégration de l'économie circulaire dans les achats.

Durant quatre séances plénières prévues en 2019, les organisateurs (INEC, MGP et OBSAR) mobiliseront des acteurs experts, capables d'orienter et d'accompagner les participants dans l'intégration de critères d'économie circulaire dans leurs stratégies d'achat.

Inspiré du fonctionnement des « Green Deals », ce programme a vocation à **servir d'exemple pour engager progressivement le plus grand nombre d'acteurs publics et privés.**



**L'Institut National de l'Économie Circulaire**, fondé en 2013, par François-Michel Lambert, député des Bouches-du-Rhône, a pour mission de **promouvoir l'économie circulaire et accélérer son développement grâce à une dynamique collaborative.**

L'Institut est composé d'environ 200 membres : entreprises, collectivités, institutions, associations, ONG,...).



**La Métropole du Grand Paris** a vu le jour le 1er janvier 2016. Elle a été créée par la loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, et renforcée par la loi du 7 août 2015 de nouvelle organisation territoriale de la république. Elle regroupe Paris, les 123 communes des trois départements des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne et 7 communes des départements limitrophes de l'Essonne et du Val d'Oise, soit près de 7,5 millions d'habitants.



**L'ObsAR** est une association de la loi 1901 qui a pour objectif d'**échanger des bonnes pratiques** concernant les Achats Responsables. Il vise à mettre à la disposition de ses adhérents des **indicateurs de mesure** et d'évolution des pratiques métiers et des **espaces de rencontres** entre les parties prenantes.

**Le terme « Achats circulaires » désigne, pour une autorité publique ou privée, le fait de mettre les achats nécessaires à son fonctionnement, au service de la transition vers l'économie circulaire.**

Si originellement, les acheteurs privés avaient une liberté d'action plus importante que les pouvoirs publics, les récentes réformes offrent de nouvelles possibilités aux acheteurs publics, et renforcent le rôle d'exemplarité des autorités publiques en matière de transition écologique. Les volumes d'affaires engagés par l'ensemble des acteurs économiques impactent en effet directement l'offre économique globale et les pratiques des fournisseurs (la commande publique représente à elle seule 10% du PIB national).

**Ainsi, l'acheteur doit s'interroger sur la nature et l'étendue de ses besoins. En fonction de cela, différents modèles d'achats circulaires existent :**

**L'acheteur peut acquérir un bien ou service dit « circulaire » :**

Achat d'un produit écoconçu, biosourcé, recyclable, recyclé, économe en matières premières et en énergie, modulable, réparable, assuré de la disponibilité de ses pièces détachées, ayant une

garantie importante sur sa durée d'usage, ...

**Mais l'acheteur peut également se tourner vers un modèle de contrat « circulaire » :**

Le contrat peut porter sur la vente de l'usage d'un bien ou d'un service, et non du bien lui-même (économie de fonctionnalité). Le prestataire qui reste propriétaire du produit, peut ainsi facturer à l'usage ou en fonction des performances souhaitées par le client.

Exemple : *facturation au nombre de copies imprimées à la place de la vente d'une imprimante / en fonction des kilomètres parcourus en remplacement de la vente de pneus / service d'éclairage en remplacement de la vente d'ampoules...*

Chargé de la maintenance, du remplacement et du recyclage de ses équipements, le fournisseur aura tendance à garantir une longue durée d'usage du produit et un moindre gaspillage des ressources naturelles.

D'autres types de contrats existent, impliquant par exemple le rachat par le prestataire du produit à la fin de son utilisation, ce dernier veillant au maintien de la valeur maximale du produit, par une réutilisation ou un recyclage des matériaux.

## LANCEMENT DU PROGRAMME - 14 /12

Le 14 décembre 2018, **Xavier LEMOINE**, maire de Montfermeil et Vice-Président de la Métropole du Grand Paris, **François-Michel LAMBERT**, Président de l'Institut National de l'Economie Circulaire (INEC), **Pierre PELOUZET**, Président de l'Observatoire des Achats Responsables (OBSAR), ont signé avec plus d'une trentaine d'organisations publiques et privées volontaires une charte de participation au programme-action « Achats et Economie circulaire ».

Participants au Programme : *AFNOR, GRDF, La Poste, Ministère des Armées, OPAC 36, ONET, Préfecture région Ile-de-France, Universcience, Région Bretagne, RTE, Werner & Mertz, Ambassade des Pays-Bas, BATIGERE, CACIC/AVISE, CampoSphere, Cemex France, CAHPP, Commissariat à l'énergie atomique (CEA), Direction des Achats de l'État et Direction établissements publics, Ecovadis, Eqosphere, Est Ensemble Grand Paris, Up, Helpevia, Humana, Mairie de Fontenay-sous-Bois, Mairie des Lilas, Mairie de Montfermeil, Mairie de Sceaux.*





## Ce Programme-action bénéficie du soutien du Ministère de l'Environnement et des Infrastructures aux Pays-Bas, pionnier des Green Deals Achats Circulaires en Europe.

*François-Michel Lambert (Président de l'INEC), Xavier Lemoine (Vice-Président de la Métropole du Grand Paris), et Pierre Pelouzet (Président de l'Observatoire des Achats Responsables) aux côtés de Joan Prummel, conseiller stratégique pour la commande publique au Ministère de l'environnement et des infrastructures des Pays-Bas.*

**Différents ateliers ont également été menés lors de ce lancement. Ils ont été constitués en fonction des différents secteurs d'activités et segments d'achats des participants ( le bâtiment, la construction, la santé, l'énergie,...)**

Ces groupes avaient vocation d'une part à **identifier les différents segments d'achats et projets dans lesquels l'économie circulaire pourrait être intégrée.**

D'autre part les animateurs ont sollicité les participants afin de connaître les différents principes et critères de performances de l'économie circulaire pouvant être pris en compte dans ces segments d'achats et/ou projets.

**L'objectif est ainsi d'identifier les enjeux rencontrés par les participants** pour intégrer des critères sociaux et environnementaux dans leurs

achats. Les participants ont pu **exprimer leurs attentes vis-à-vis du programme, et proposer des idées d'action en vue de co-construire le programme pour cette première année d'expérimentation.**

